

À noter que chaque membre, par son adhésion, renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant toutes les manifestations organisées par la société, ainsi qu'à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation à des fins d'enseignement, des fins culturelles, scientifiques ou d'exploitation commerciale et publicitaire.

Cotisation	C.f. site internet (tarif régressif pour plusieurs enfants)
et	Les → Entrée dans la société à la rentrée scolaire du mois d'août : cotisation pleine → Entrée dans la société dès le 1 ^{er} janvier : ½ cotisation
frais divers	+ le training + le t-shirt justaucorps de concours sont prêtés pour chaque manifestation.
Règlement	Le gymnaste / l'athlète s'engage à arriver à l'heure aux entraînements, annoncer ses éventuelles absences à l'avance en précisant le motif, participer activement aux entraînements, payer ses cotisations annuelles, être respectueux, s'engager lors de manifestations organisées par la société.
La société	Met à disposition le matériel nécessaire et en bon état, met à disposition des moniteurs compétents et formés, s'occupe du financement et des inscriptions aux concours, organise des manifestations afin de financer une partie des coûts.
Démission	Une démission en cours d'année ne donne pas droit à une demi-cotisation. Les démissions sont à faire par écrit au moniteur responsable et au comité central. → membres@fsg-yvonand.com ou FSG Yvonand, Case Postale 26, 1462 Yvonand